



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit septembre s'est réuni dans la salle de mairie sous la présidence de Mme Catherine SCHAEFFER, Maire.

Présents : Marie-Josèphe FRAICHARD, Cyrill JAUSSAUD, Yves JAVOUREZ, Sébastien MONNET, Frédéric PERRET, Ouahiba TOURNIER, Yannick TREILLES

Absents excusés : Maïa BERTHELON (donne pouvoir à Yannick TREILLES), Valérie BERTOIS (donne pouvoir à Cyrill JAUSSAUD), Jérôme DAUNAY (donne pouvoir à Yannick TREILLES).

Secrétaire de séance : Yves JAVOUREZ

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2021 :

Le compte rendu du conseil du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative budget communal et budget eau :

-Afin d'ajuster au mieux le budget, il convient de changer l'affectation de certaines sommes qui n'ont pas été utilisées sur d'autres postes de dépenses. Une somme de 5 000 euros est inscrite pour des dépenses relatives aux bâtiments communaux.

De même pour la partie investissement, une somme de 1 600 euros est inscrite sur le poste de dépenses relatif à l'achat de mobilier.

-Suite à une décision de la commission de surendettement, des dettes de loyer et des factures d'eau doivent être annulées. Une somme de 800 euros doit être inscrite au budget communal et une somme de 200 euros au budget eau.

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives proposées

Délibération pour amortissement des travaux sur le réseau d'eau :

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et des installations de production d'eau potable ont débuté. Il est nécessaire de déterminer la durée d'amortissement des dépenses relatives au changement de compteurs et mise en place de la télégestion. Après délibération, le conseil municipal décide d'amortir sur 8 ans les travaux relatifs au changement de compteurs et à la mise en place de la télégestion.

Délibération pour admission en non-valeur :

Suite à une décision de la commission de surendettement du Jura, il convient d'annuler des dettes de loyer d'un montant de 706.27 euros et des factures d'eau d'un montant total de 187.73 € pour les années 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Location chalet des Louvières :

Par délibération du 17 mai, le conseil municipal avait décidé de confier la location gérance à Monsieur Mathieu CAFFENNE. Celui-ci ayant créé une société, il convient donc d'annuler la délibération prise le 17 mai et de la remplacer par un bail au nom de la société MCCM, dont le gérant est M. Caffenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de confier la location gérance à la société MCCM à compter du 15 septembre 2021. En accord avec la commune, le nouveau gérant a effectué des travaux de rénovation des chambres et de la cuisine (peintures et sol dont l'achat des fournitures est assuré par la commune). En contrepartie, la commune ne facture pas les loyers équivalents aux travaux et achats effectués par les nouveaux gérants.

Délibération motion communes forestières :

Le gouvernement souhaite apporter une modification dans le financement de l'ONF en demandant de nouveau une participation complémentaire des communes de 7.5 milliards en 2023 et de 10 milliards en 2024 – 2025, tout en supprimant environ 500 emplois.

Cette modification risque d'impacter fortement le budget des communes pour un service qui sera probablement de moins bonne qualité.

La fédération des communes forestières propose à ses adhérents de voter une motion pour s'opposer à cette modification présentée par le gouvernement.

Le conseil vote à l'unanimité cette motion.

Pose d'une plaque commémorative au local des pompiers :

L'amicale des pompiers a demandé l'autorisation de poser une plaque commémorative à l'ancienne caserne des pompiers. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la pose de la plaque.

Communication :

-assurance statutaire du personnel communal : le conseil municipal étudie la possibilité de changer d'assurance statutaire.

-Convention de mise à disposition : une convention est signée avec la commune d'Etival pour la mise à disposition de Lucile SENOT pour la gestion de la cantine à raison de 12 heures hebdomadaires.

-Pont de l'Abathey : le devis de réfection du pont s'élevant à 18 908.40 € TTC, le conseil municipal refuse ce devis et se renseigne pour d'autres solutions moins onéreuses. En attendant, la circulation reste interdite sur le pont.

Le maire, Catherine SCHAEFFER